

# **Procès-verbal** **Réunion de Bureau Syndical** **du PETR de la Bande Rhénane Nord** **Séance du 14 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze juin à dix-sept heures trente, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de la Bande Rhénane Nord s'est réuni à Offendorf sous la présidence de Monsieur Denis HOMMEL.

## **Membres présents :**

Hubert HOFFMANN, Denis HOMMEL, Christiane HUSSON, Jacky KELLER, Michel LORENTZ, Raymond RIEDINGER, Serge SCHAEFFER, Camille SCHEYDECKER, Jean-Louis SITTER et Pascal STOLTZ, Vice-présidents  
Bernard HENTSCH, Assesseur

## **Membres excusés :**

## **Autres personnes présentes :**

PETR : Sylvie GREGORUTTI

Bureau d'études VE2A-AID Observatoire- Atelier des territoires : Claude MAURY, Marceau HABRANT, Mathilde LONCLE et Nicolas STACHNICK

---

Le Président de séance souhaite la bienvenue aux membres du Bureau et ouvre la séance en rappelant les points à l'ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 avril 2023
3. Avis sur les autorisations d'urbanisme et documents supérieurs
4. Révision du SCoT – diagnostic territorial consolidé en présence du bureau d'études
5. Conseil de développement
6. Demande de subvention au titre de l'ingénierie territoriale
7. Planning
8. Divers

## **1. Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'application de l'article L2121-23 du CGCT en vigueur depuis le 1er juillet 2022, les délibérations sont signées à la fois par l'exécutif et le ou les secrétaires de séance. A ce titre, le Bureau syndical nomme au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

**VU** l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

**VU** le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 apportant des modifications aux règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités

territoriales et leurs groupements.

Le Bureau syndical,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**DESIGNE** Serge SCHAEFFER.

## **2. Approbation du procès-verbal de la réunion de Bureau du 12/04/2023**

Le procès-verbal de la réunion de Bureau du 12 avril 2023 a été transmis aux membres du Bureau préalablement à la séance.

Le Président souligne notamment l'intervention des représentants du Bureau d'études pour présenter les premières avancées dans le cadre de la révision du SCoT et la préparation du comité syndical, le jour même, consacré également au vote du budget.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal peut être adopté.

Le Bureau syndical,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**ADOpte** le procès-verbal de la réunion de Bureau du 12 avril 2023.

## **3. Avis sur les autorisations d'urbanisme et documents supérieurs**

Denis HOMMEL informe les membres du Bureau d'un dossier transmis pour avis. Ce dossier comprend l'avis préparé, ci-dessous, pour avis.

### **Avis sur le permis de construire de la société GECO, spécialiste du traitement de l'air, pour le projet suivant : la construction d'un nouveau siège sur le site d'Axioparc.**

L'Atip adresse pour avis au PETR pour le SCoT de la Bande Rhénane Nord, le projet de permis de construire déposé par la société GECO, spécialiste du traitement de l'air.  
Présentation

Le terrain concerné par le présent dossier se situe le long de la RD 468, au Sud de cette dernière, sur les communes de Drusenheim et de Herrlisheim au sein de la ZAC « Axioparc », identifié parmi les 12 premiers sites « clé en main » au sommet « Choose France », visant à faciliter l'implantation de projets industriels.

Le terrain est répertorié Lot 3.7 et 3.8 dans la ZAE d'Axioparc et présente une superficie totale de 23 538 m<sup>2</sup>. Il comprend les parcelles cadastrales N° 36, 40, 41 ainsi qu'une partie de la parcelle 37 de la section 26.

Il est situé sur les bans communaux de Drusenheim (67410).

Le site est classé en zone 1 AUXz du PLU de la Communauté de Communes du Pays Rhénan.

L'ensemble du bâti présente une surface de plancher de 4.745m<sup>2</sup> après déduction de 72m<sup>2</sup> de locaux techniques, nécessaires au fonctionnement du bâtiment. 41 places de parking VL et 6 places de parking vélo sont prévus.

La société GECO, souhaite implanter leur nouveau siège d'entreprise, comprenant une partie logistique avec les bureaux et locaux sociaux associés. Le projet intègre également un showroom, permettant d'exposer les équipements commercialisés. une plateforme de logistique et de transports.

Analyse au regard du SCoT

La surface de plancher créée est inférieure à 5 000 m<sup>2</sup> et donc à ce titre le projet n'entre pas directement dans le champ de compatibilité avec les orientations du SCoT. Toutefois le terrain permet d'envisager le développement de leur activité. Au regard de ce critère, le projet est analysé sur la surface totale réservée à la société GECO pour leur implantation dans cette zone d'activités.

Le projet constitue une opération intégrée dans un projet majeur économique du SCoT, celui de Drusenheim-Herrlisheim (ancien site de la raffinerie devenu Axioparc avec près de 80 hectares cessibles).

Ce site représente une des trois polarités économiques majeures du territoire de la bande rhénane nord. Son utilisation constitue un élément essentiel de la mise en œuvre du SCoT.

Le SCoT prévoit dans le DOO que ce pôle de Drusenheim-Herrlisheim (comme celui de Lauterbourg) a vocation à accueillir des activités d'industrie lourde et de logistique à forte valeur ajoutée.

Le Bureau syndical

Sur proposition du Président et à l'unanimité,

**CONSIDERE** que le terrain réservé au projet permet d'envisager des extensions de leur activité et d'entrer dans les critères de surface de plancher supérieure à 5 000 m<sup>2</sup> ;

**DECIDE** de faire part de l'avis suivant :

Au regard de la compatibilité avec les orientations du SCoT le permis de construire déposé par la société GECO pour le projet suivant : la construction de leur siège comprenant une partie logistique avec les bureaux et locaux sociaux associés ainsi qu'un showroom, permettant d'exposer les équipements commercialisés, sur le site de la ZAC Axioparc, contribue à la mise en œuvre d'un enjeu majeur du territoire du SCoT et conforte les objectifs et orientations du SCoT ;

**DONNE** un avis favorable.

### **Pour rappel - Avis sur le permis d'aménager (PA) Lotissement « Prairie» rue des barons Fleckenstein 67470 BUHL**

Le projet de création d'un lotissement sur un terrain de 10 288 m<sup>2</sup> prévoyant 20 lots maximum à Buhl avait fait l'objet d'un avis favorable le 23 février dernier.

Depuis des évolutions ont été apportées à ce projet ; il s'agit principalement de l'intégration de logements collectifs.

Cette modification rentrant dans le champ de compatibilité du SCoT renforce la convergence vers les objectifs du SCoT. A ce titre, il a été fait part à l'ATIP, instructeur du dossier, que ce dossier n'appelle pas de remarque particulière du PETR de la Bande Rhénane Nord.

#### 4. Révision du SCoT

Le Président laisse la parole et le temps nécessaire aux représentants du Bureau d'études - VE2A mandataire, AID Observatoire (Développement commercial et économique) et l'Atelier des Territoires (Environnement) – venus présenter le diagnostic territorial consolidé et évoquer les étapes à venir. Les communes et les deux EPCI ont été rencontrées.

La présentation amène les remarques suivantes :

##### Remarques générales sur le diagnostic

- De manière générale, une distinction entre tendance lourde et évolutions récentes à distinguer dans l'analyse
- Davantage territorialiser le diagnostic : toutes les communes ne se sentent pas représentées.
- Les communes souhaitent est davantage alertées sur les menaces sur leur territoire

##### Mobilités

- Une transversalité nécessaire à afficher plus clairement (la forêt de Haguenau est un facteur bloquant), les parcours nord / sud sont saturés
- Aujourd'hui quel est l'état du trafic ? Les aménagements réalisés ont-ils apaisé le trafic ? Quels sont les flux ? Des chiffres précis sont souhaités.
- L'offre d'aires de covoiturage est incomplète
- Le service Klaxit est à indiquer dans le diagnostic
- 2 schémas vélo ont été élaborés à l'échelles des deux CC, un réseau départemental est en cours
- Le problème pour les communes reste la maîtrise foncière pour unifier le réseau

##### Population et habitat

- Comment étudier et quantifier le processus de gentrification à l'œuvre sur le territoire ? Cf ZFE. Le territoire souhaiterait une analyse plus fine par commune des niveaux de vie / CSP.
- Poursuivre l'analyse du rythme de construction après 2020 si donnée disponible pour voir si la tendance est toujours à la hausse
- Le taux de logements vacants est à actualiser / comparer avec une autre donnée car il paraît beaucoup trop élevé pour les communes au regard de la forte demande sur le territoire
- Les prix de l'immobilier au m<sup>2</sup> paraissent cohérent (un chiffre par commune serait apprécié) mais les loyers au m<sup>2</sup> sont à nuancer selon les communes car le chiffre à l'échelle du PETR paraît trop élevé.
- Le même type de carte avec les prix du foncier (terrains à bâtir) serait appréciée

##### Environnement

- Un des sujets qui fait débat au sein du COPIL, à anticiper : la question des gravières et du photovoltaïque

- Sur les questions environnementales et de l'eau plus particulièrement : se rapprocher du Port Autonome de Strasbourg et solliciter la DREAL sur les questions des nuisances.

#### Consommation spatiale

- Un recensement des friches et à réaliser car il constitue un potentiel de développement urbain fort pour le territoire, l'EPF peut être un partenaire à mobiliser sur ce sujet
- Certaines thématiques telles que la consommation spatiale sont à développer, approfondir : ou-a-t-on construit et comment ? Les densités ont-elles été respectées ? A-t-on construit en extension ou dans l'enveloppe urbaine ? Compléter les données de l'ADEUS de 2019. Chiffre sur la consommation spatiale à unifier.

#### Equipements

- Sur la thématique des équipements : nombreuses erreurs, nombre d'établissements sous représenté selon certaines communes (notamment scolaires et santé), erreurs sur l'offre culturelle, de loisirs et sportive
- Un détail par commune serait apprécié pour chaque thématique

#### Activités économiques

- Souhait des communes d'ajouter les grosses entreprises à la carte des ZAE car elles occupent des espaces considérables et leur extension est à anticiper dans le document
- Sur le tourisme : les bords du Rhin constituent un potentiel de développement touristique fort à affirmer plus clairement dans le diagnostic (pontons à Offendorf, port de Plaisance)

#### Activités agricoles

- L'ensemble du diagnostic doit être réalisé à l'échelle du PETR et non du Bas Rhin (cf fiches EPCI)

#### A transmettre au PETR

- L'analyse de la consommation spatiale par commune (source : OSGE)

#### A récupérer auprès du PETR

- Liste des établissements et effectifs scolaires par commune
- Etudes territorialisés sur les transports / mobilités
- Recensement friches (contact EPF Alsace ?)
- Contact Port Autonome de Strasbourg
- Contact DREAL

Le diagnostic amélioré des points cités ci-dessus sera envoyé aux délégués pour recueillir les éventuelles observations ; moyennant les quelques éléments complémentaires à apporter, nous serons bientôt en mesure de l'adresser aux Personnes Publiques Associées (PPA) courant du mois de juillet en vue de la réunion des PPA.

Cette dernière aura lieu le 21 septembre. Les membres du bureau y seront conviés.

## **5. Conseil de développement**

Le Président expose la situation concernant le Conseil de Développement. Lors du comité syndical du 12 avril dernier, il a été évoqué d'associer le conseil de développement dans l'une des prochaines étapes de la révision du SCoT en septembre prochain.

Cet organe consultatif du PETR a été mis en place en 2019 et reconduit en 2020. Il est composé de 16 représentants des activités économiques, sociales, culturelles, éducatives, scientifiques et associatives existant sur le territoire. Sa composition est déterminée en fonction des critères suivants : catégories d'acteurs, parité hommes-femmes, parité Pays Rhénan-Plaine du Rhin, reflet de la population dans les classes d'âge.

Il est consulté sur les principales orientations du PETR.

Pour le Président, la révision du SCoT est l'occasion donnée pour recueillir leur avis. Il propose de revoir sa composition pour l'ouvrir à d'autres personnes et d'augmenter le nombre de représentants pour les impliquer dans la procédure. Il précise que les habitants pourront s'exprimer à l'occasion des réunions publiques.

## **6. Demande de subvention au titre de l'ingénierie territoriale**

La Région Grand Est a mis en place un dispositif permettant de donner aux territoires des moyens d'animation et de mise en réseau des acteurs publics et privés afin de :

- mutualiser les projets pour développer des services, des activités et des emplois ;
- valoriser les partenariats locaux ;
- décliner les politiques régionales à l'échelle des territoires ;
- faire émerger des projets structurants et articulés entre eux ;
- favoriser la transition énergétique et écologique ;
- développer l'économie locale.

**CONSIDERANT** que le poste de direction sur son volet animation ou le poste thématique d'un PETR peut être cofinancé par une subvention de la Région Grand Est d'un taux maximal d'intervention de 40 % ;

**CONSIDERANT** que le montant de subvention étant plafonné à 20 000 euros par an par poste ;

**CONSIDERANT** les missions du PETR et son rôle de coordination, d'animation et d'articulation sur des thématiques variées en relation avec les politiques de la Région Grand Est (mobilités, développement économique, planification SCoT et articulation aux schémas supra, ...) ;

**CONSIDERANT** que le projet de territoire du PETR adopté en 2019 a servi de base de référence aux PTRTE et projets de territoire des deux Communautés de communes membres ;

**VU** la mutualisation qui permet de réaliser des économies, d'améliorer l'efficacité des services proposés (OKTAVE),

Le Président propose aux membres du Bureau de déposer des dossiers de demande de subvention auprès de la Région Grand Est pour le financement du poste de direction sur la partie animation généraliste du PETR en 2023, et de solliciter les subventions maximales à cet effet.

Décision à l'unanimité.




## **7. Planning**

Réunion PPA le 21 septembre 2023.

Séminaire le 13 octobre 2023

## **8. Divers**

Néant

<p>Le Secrétaire de séance</p>  <p>Serge SCHAEFFER</p>	<p>Le Président</p>   <p>Denis HOMMEL</p>
---	--

